

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

Etaient Présents : MM et Mmes. SALLES Daniel, ANDRE Pascal, MULA José, SWITEK Samuel, GRIMARD Jean-Pierre, CARCOUET Alexandre, PLANCHE Philippe, BAJADA Bruno, CASSOUX Brice, TEXIER Emmanuelle, BEYNEIX Marina, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance : **Isabelle BOUCHET-BAINAT**

ORDRE DU JOUR :

1- Présentation de la charte environnementale par la FREDON

2- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Comme aucune remarque n'est faite, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil Municipal.

Celui-ci est validé à l'unanimité.

3- Aménagements de villages

Monsieur le Maire informe que les travaux ont été réceptionnés le 17 avril sans réserve après un achèvement des travaux en date du 10 avril.

Le coût total de l'opération s'élève à 292 022 euros HT (sur un montant prévisionnel de 295 395 euros HT). Le montant des subventions est de 178 595 euros, soit un autofinancement de 113 427 euros (39%). Monsieur le Maire conclue qu'il était judicieux de réaliser ces travaux.

4- Etude aménagement de Champlong

Madame Aurélie RUARD explique qu'une réunion s'est tenue en mairie le 1^{er} avril. L'architecte Boris BOUCHET a présenté 3 scénarios d'aménagement. Les premières conclusions n'étaient pas très satisfaisantes dans la mesure où beaucoup de points ne répondaient pas à la demande des élus (incohérence du lieu de l'aire de jeux, nombre de lots à construire trop importants, pas assez de diversité des lots, ...).

Une nouvelle réunion est prévue le 12 mai à 18h.

Le problème de l'existence des zones humides semble réglé : selon Géoval, les essais et tests effectués par Alpha BTP et la pédologue reconnue montrent qu'il n'y a **aucune zone humide sur la partie haute**. Et sur la **partie basse (autour de la station), elle est relativement peu évidente**, alors que l'on s'entendait, à cause de la présence incontestée d'eau, à une zone facilement identifiable.

Madame Aurélie RUARD rappelle qu'il faut vraiment que l'aire de jeux soit réalisée au plus vite (pour la rentrée scolaire).

5- PLU Egliseneuve et PLUI

➤ Avancement révision PLU Egliseneuve

Monsieur le Maire explique qu'il va rapidement recontacter le bureau d'études (Derlich) pour savoir s'il a avancé sur ce dossier depuis la réunion de fin février. Aurélie RUARD et Philippe PLANCHE ont rencontré la moitié des exploitants agricoles de la commune, afin de connaître leurs projets pour les années à venir.

➤ Point sur le PLUI

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence aux communautés de communes au 3 ans de la loi, soit le 27/03/2017. Le territoire peut choisir de reporter ce transfert dans les 3 mois précédant le 27 mars 2017, ou de procéder à **un transfert volontaire de la compétence** avant l'échéance des 3 ans de la loi ALUR, ce qui est la volonté de la Communauté de Communes. **La commune d'Egliseneuve devra délibérer entre août et novembre 2015.**

Quelles suites pour les démarches communales en cours en cas de prise de compétence ?

La prise de compétence par l'EPCI se traduit par la reprise des marchés d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme, en accord avec les communes. **Le conseil communautaire devient l'organe décisionnel pour mener à son terme les procédures engagées. Néanmoins, il semble inconcevable de mener une démarche de PLU sans que les élus municipaux restent maîtres de leur projet de PLU.** Le conseil communautaire peut très bien confier à la commune la fin de la procédure selon les méthodes de travail communales. Depuis la loi ALUR, le PLUi est élaboré « en collaboration » (et non plus « en concertation ») avec les communes.

En effet, il apparaît **pertinent d'envisager la finalisation des démarches en cours. Les retours d'expérience montrent que les communes ayant dépassé le stade du PADD** (véritable projet de la commune et cœur du PLU) sont suffisamment avancées dans la démarche pour la terminer. Les démarches communales en cours pourraient donc être finalisées en parallèle du lancement de la démarche de PLUi.

CALENDRIER PREVISIONNEL MISE EN PLACE PLUI PAR LA COMCOM

Années	Mois	Planning compétence PLUi	Rappel échéance loi ALUR	
2015	01/2015		<p><i>Au 01/07/15 : les PLU doivent être révisées pour ouvrir une zone AU de + 9 ans à l'urbanisation</i></p> <p><i>Au 31/12/15 : les POS deviennent caducs sauf si transformation en PLU (échéance repoussée au 03/2017) ou lancement PLUi (échéance au 12/2019)</i></p>	
	02/2015			
	03/2015			
	04/2015	Débat sur prise de compétence en conseil communautaire		
	05/2015			
	06/2015	3 mois pour avis des communes		
	07/2015			
	08/2015			
	09/2015	Conférence intercommunale des maires : méthode et modalités de collaboration		
	10/2015			
11/2015	Délibération de prescription du PLUi			
	31/12/15			
2016	01/2016	Finalisation cahier des charges et lancement consultation choix BET		
	02/2016			
	03/2016	<p>Phase Diagnostic : état des lieux de la situation du territoire, Etat Initial de l'Environnement</p>		
	04/2016			
	05/2016			
	06/2016			
	07/2016			
	08/2016			
	09/2016			
	10/2016			
	11/2016			
	12/2016			
2017	01/01/17	<p>Phase PADD : élaboration des orientations et du projet de territoire. Débats d'orientation au conseil communautaire et dans chaque conseil municipal</p>	<p><i>Au 01/01/17 : tous les documents d'urbanisme doivent être conformes aux lois Grenelle</i></p>	
	02/2017		<p>Phase Zonage : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlement (par secteurs si choix), Programme d'Orientations et d'Actions (POA) si PLUi vaut PLH</p>	<p><i>Au 27/03/17 : tous les POS encore en cours de révision deviennent caducs</i></p>
	03/2017			
	04/2017			
	05/2017			
	06/2017			
	07/2017			
	08/2017			
	09/2017			
	10/2017			
	11/2017			
	12/2017			
2018	01/2018	Mise en forme du projet de PLUi		
	02/2018	Délibération d'arrêt du projet de PLUi		
	03/2018	Concertation et avis sur projet : avis des PPA sur 3 mois puis enquête publique		
	04/2018			
	05/2018			
	06/2018			
	07/2018			
	08/2018			
	09/2018			
	10/2018	Modifications éventuelles, réponses aux avis		
11/2018				
12/2018	Délibération d'approbation du projet de PLUi			

6- Traverse bourg

Monsieur le Maire rappelle que comme indiqué lors du dernier conseil, une demande de subvention a été faite au titre de la DETR 2015 ; il est nécessaire d'attendre le récépissé de dépôt complet du dossier avant de notifier le marché avec l'entreprise Delavet courant mai.

Le début des travaux est prévu mi juin. Une réunion publique semble importante afin d'expliquer aux riverains le déroulement des travaux. Le Conseil municipal fixe la date au 29 mai à 20 heures. Aurélie RUARD animera la réunion. Une communication est prévue via le Pajase, le site internet et le compte Facebook de la commune, ainsi que sur la Montagne.

7- Budget : information dotations de l'Etat

Monsieur le Maire informe que les dotations 2015 de l'Etat aux collectivités locales sont enfin connues. Pour Egliseneuve, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est finalement très légère :

		2014	2015 (prévisionnel)	2015 (notifié)
DGF	Dotation forfaitaire	150 641	135 000	139 659
	Dotation de solidarité rurale	28 926	22 000	35 475
	Dotation nationale de péréquation	33 328	25 000	36 663
	TOTAL	212 895	182 000	211 797

L'incertitude quant à ces dotations avait obligé à faire un budget prévisionnel très prudent. Il y a ainsi 30 000 euros en plus de recettes de fonctionnement.

8- Accessibilité ERP

Monsieur le Maire explique que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Ce qui est le cas par exemple des bâtiments communaux d'Egliseneuve près Billom (mairie, école, ...)

Cet agenda apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**. Il doit être **déposé au plus tard le 27 septembre 2015**.

Le projet d'Ad'AP doit être **validé par le préfet**. Il correspond à un **engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers)**, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire informe que Madame Dominique GIRON, agent au Parc Livradois Forez, se propose de nous accompagner sur ce dossier (état des lieux, estimation, ...).

9- Travaux de voirie communale : informations

Monsieur le Maire indique que des travaux de voirie communale ont été réalisés au Coudert ainsi qu'au Château. Monsieur BAJADA explique qu'on lui a fait part d'un dysfonctionnement

sur un chemin communal au Mas. Monsieur le Maire rappelle que tous les problèmes de voirie seront étudiés mais que la priorité est donnée aux chemins desservant des maisons.

10- Installation toilette garderie et salle de motricité

Monsieur le Maire informe les élus que pour répondre aux besoins des enfants et du personnel (sécurité), deux toilettes seront installées pendant les vacances d'été : un dans la garderie et un dans la salle de motricité. Ces travaux seront effectués par les employés communaux.

11- Logement communal n°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal n°2, aménagé suite à la réhabilitation de l'ancienne garderie au-dessus de l'école, sera disponible à la location à partir du 1^{er} mai 2015. Cet appartement est composé d'un salon, d'une cuisine, de 3 chambres, d'un WC et d'une salle d'eau, pour une surface estimée à 72 m².

Il propose de fixer

- le montant du loyer mensuel à 500 euros ;
- des provisions sur charges mensuelles à 15 euros ;
- la caution à 500 euros.

Monsieur le Maire explique également avoir reçu la candidature de Madame Béatrice BREUIL. Dans la mesure où cette candidature remplit les critères que s'est fixés la commission de travail « logement », il propose de signer un bail avec Madame Béatrice BREUIL à partir du 1^{er} juin 2015.

Délibération n°2015-24 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de fixer le montant du loyer mensuel à 500 euros, des provisions sur charges mensuelles à 15 euros et la caution à 500 euros**
- **de consentir un bail au 1^{er} juin 2015 avec Madame Béatrice BREUIL ;**
- **d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.**

Monsieur le Maire informe que pour l'instant, le coût des aménagements des appartements s'élève à 17 000 euros TTC. Il est prévu des travaux complémentaires dans le couloir. Il souhaite souligner le très bon travail effectué par les employés communaux.

12- Vente épareuse

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'épareuse Rousseau Agora, achetée en 2008, afin de renouveler le matériel. Celle-ci pourrait être vendue pour un montant de 8 000 euros.

Monsieur le Maire explique également que la commune des Issards (Ariège) est intéressée par cette acquisition.

Délibération n°2015-25 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de céder l'épaveuse Rousseau Agora à la commune des Issards (Ariège), pour un montant de 8 000 euros ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Une consultation sera lancée rapidement pour l'acquisition d'une nouvelle machine (environ 23 000 euros). Délibération prévue au conseil municipal de début mai.

13- Subvention Tournoi de foot Egliseneuve

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Foot Jeunes Egliseneuve Près Billom (FJEPB) organise les 16 et 17 mai 2015 la 15ème édition du Tournoi de football en extérieur organisé au stade de La Jonchère. Ce tournoi près de 250 joueurs le samedi et dimanche. Les objectifs de cette manifestation sont

- de promouvoir la pratique du foot-JEUNES dans le bassin Billom/St Dier ;
- de continuer le plus important tournoi de la région dans ces catégories ;
- de maintenir de la notoriété de convivialité, d'accueil et d'animation du rendez-vous.

Délibération n°2015-26 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- décide l'octroi, au titre de l'exercice 2015, au profit de l'association Foot Jeunes Egliseneuve Près Billom (FJEPB), d'une subvention exceptionnelle de 700 euros ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif sous l'article 6574 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document afférent.

14- Travaux théâtre de verdure

Monsieur le Maire explique qu'en contrepartie de la mise à disposition d'une partie de la décharge des Meules, M. Stéphane Vantalou s'engage à effectuer un chemin d'accès au théâtre de verdure par la route des Gandons avec un mur de soutènement en pierres de chaque côté.

15- Compte-rendu des différentes réunions (SIBEM, Parc Livradois Forez, commission culture, commission Environnement, commission urbanisme, SIEG, ...)

S.I.B.E.M (Syndicat Intercommunal de Bongheat Egliseneuve et Mauzun):

- Vote du budget le 31 mars
- Mme Isabelle BOUCHET rappelle qu'un atelier de travail autour du Projet éducatif territorial (P.E.D.T) et des T.A.P a été mis en place avec le personnel du SIBEM et des élus afin de construire ensemble ce projet. Un courrier a été envoyé à tous les parents d'élèves et toutes les associations du RPI afin d'avoir leur avis sur ces TAP.

Commission Environnement :

- Réunion sur site dans la Vallée du Madet pour étudier l'opportunité ou non d'un arrêté d'interdiction d'engins motorisés. Ce point a été largement débattu et sera réétudié lors d'un prochain conseil municipal.

Commission Culture :

- Peu de monde à la réunion avec les associations sur la programmation culturelle 2015 et 2016. Il est rappelé que deux projets culturels qui vont avoir lieu pour l'année 2015 : le spectacle pour enfants intitulé «Lalenne » qui aurait lieu au mois de juin et un concert tout public donné par la compagnie « Poum Tchak » en octobre.

SIVOS :

- Budget voté
- Le projet d'Ecopôle est pour l'instant en suspens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15